

CONTRAT DE LOCATION

Salle Yves Picard

Suivant délibération 39/2026

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part : M. ou Mme Qualité :
Agissant au nom de la Commune de Garnerans.

D'autre part (Le Locataire) : M. ou Mme
Tél : Adresse :
Agissant : au nom de à titre personnel

DÉTAILS DE LA RÉSERVATION :

- Date de la manifestation :
.....
- Date de la réservation :
.....

États des lieux : Le responsable des locations prendra contact avec vous environ 7 jours avant la remise des clés pour organiser les rendez-vous d'entrée et de sortie.

PIÈCES À FOURNIR ET RÈGLEMENT :

- Chèque de caution : n° de 500 €
(Garanti le respect du ménage et l'absence de dégradations)
- Chèque d'arrhes : n° de 50 €
(Retenu en cas d'annulation de la réservation)
- Attestation d'assurance : Responsabilité civile au nom de l'organisateur
(Mentionnant la date et le lieu de la manifestation)

Note : Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public.

OPTIONS ET FACTURATION :

- Forfait ménage (Salle, cuisine et toilettes) : 60 €
- Forfait ménage (Bar, cuisine et toilettes) : 30 €
- Besoin de vaisselle : OUI NON
- Matériel manquant ou dégradé : Sera facturé selon le tarif en vigueur après inventaire.

Fait à Garnerans le

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions de location.

Le représentant de la commune

Le Locataire

Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260519-D260039-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2026